



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, adopté le règlement 2020-0232 : pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2021.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 20 janvier 2021**

Chantal Tremblay,  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13h00 heure et 15h00 heure le 20<sup>ème</sup> jour de janvier 2021.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 20<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.

Directrice générale secrétaire trésorière